Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_075-DE

République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Bureau communautaire du 9 décembre 2024

Objet : Centre Aquatique Atlantys - Travaux d'économie d'énergie : remplacement de la CTA - Demande de subventions

Numéro de délibération : BC2024_075

L'an deux mille vingt quatre, le neuf décembre, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 2 décembre 2024, s'est réuni en séance plénière à Salle Municipale de Mazeray sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :
Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :
Henri AUGER, Michel PELLETIER, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Frédéric EMARD

Secrétaire de séance :
Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :
ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
SERRA Johanna
HOUET Patricia
REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :
En exercice : 28
Quorum : 15
Présents : 23
Votants : 23
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_075-DE

Centre Aquatique Atlantys - Travaux d'économie d'énergie : remplacement de la CTA - Demande de subventions

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vals de Saintonge Communauté possède 7 équipements aquatiques, dont un couvert et ouvert à l'année : le centre aquatique Atlantys créé en 1999. Du fait de son activité et de son amplitude d'ouverture, les investissements pour réduire la consommation énergétique qu'il génère représentent un potentiel significatif d'économie.

Suite à l'audit énergétique réalisé en 2023, un programme d'action a été travaillé. Afin de tenir compte des différentes contraintes (financières, fonctionnelles, techniques ...), un phasage des opérations à mener a été préconisé et a vocation à être décliné dans le temps.

Dès 2024, les premiers travaux de rénovation énergétique ont été engagés (remplacement de menuiseries, de l'éclairage, des pompes de filtration) ainsi que des travaux visant à réaliser des économies d'eau (système de réemploi du volume d'eau quotidien des analyses).

Dans le même temps, les études nécessaires ont été engagées pour proposer le remplacement de la centrale de traitement de l'air (CTA) dans les meilleurs délais. La CTA est indispensable au fonctionnement de cet équipement et son ancienneté fait craindre des défaillances non réparables qui risqueraient de mettre en péril l'ouverture du centre aquatique.

Cette seconde phase de travaux permettra également des gains énergétiques conséquents. L'audit énergétique identifie un gain annuel de 361 MWh, soit une réduction de 58 % de la consommation de gaz par rapport à l'ancienne CTA, et une réduction de 23 % par rapport à la consommation totale de gaz du site Atlantys.

Ainsi cet investissement pourrait être mis en œuvre dès 2025. Le planning prévisionnel induit environ 2 mois de travaux dont une partie possible pendant l'ouverture du site. De ce fait la fermeture au public sera limitée à la période du 5 juillet au 3 août 2025. Ce positionnement permet de limiter les impacts pour les scolaires, les clubs utilisateurs et permet d'offrir des alternatives aux habitants avec l'ouverture, à cette période, des 6 piscines d'été.

Une fois les investissements en faveur de la transition écologique réalisés, la partie structurelle du bâtiment devra être traitée, particulièrement la réfection de la toiture.

Le plan de financement prévisionnel HT du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Prestation de maîtrise d'œuvre	23 690,00 €	Etat – DETR 2025 (30%)	99 765,20 €
Remplacement de la centrale de traitement de l'air (estimation phase AVP)	308 860,65 €	Département (fonds sport 15 % + plan départemental 10%)	83 137,66 €
		Autofinancement Vals de Saintonge Communauté (45%)	149 647,79 €
Total HT	**332 550,65 €**	**Total HT**	**332 550,65 €**

Les crédits seront soumis au vote du budget 2025.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_075-DE

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 017-200041689-20241209-BC2024_075-DE

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver la réalisation des travaux présentés sous réserve [illegible]
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- d'autoriser monsieur le président à effectuer les demandes de subvention auprès de l'Etat et du département de la Charente-Maritime,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,

Le Président de Vals de Saintonge Communauté,

Signé électroniquement par : Jean-Claude GODINEAU
Date de signature : 11/12/2024
Qualité : Président

Jean-Claude GODINEAU

La 1ère Vice-Présidente pour le Président de Vals de Saintonge Communauté,

Signé électroniquement par : Annie PEROCHON
Date de signature : 12/12/2024
Qualité : 1ère Vice-Présidente

Annie PÉROCHON